

Vaux Nouvelles



N° 68 Juin - Juillet 2009

LE MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPAL

Une deuxième inauguration de l'Espace Marcelle-Cuche



Plus de trente ans après l'inauguration de l'Espace Marcelle-Cuche par Philippe Balas, de nombreux invités découvraient la rénovation complète de la grande salle des fêtes et un agrandissement de plus de 400 M² de salles sur deux niveaux. C'est un bâtiment complètement redessiné associant courbes et droites, verre et béton, que nous devons au Cabinet Hordé Architectes.

Ensemble, M. Tautou, représentant le Président du Conseiller Général, maire de Verneuil, et Julien Crespo, ont coupé le ruban donnant accès au bâtiment. Parmi les nombreux invités, notons les présences de Marie-Hélène Lopez-Jolivet, maire de Vernouillet, Stéphane Jeanne, vice Président de la communauté de communes Vexin Seine et maire de Oinville, Christiane Lagier, maire de Vaux de 1989 à 1995, Philippe Balas, maire de 1965 à 1989, ainsi que tous les partenaires de cette réalisation.

Pour mémoire, rappelons que Marcelle Cuche, infirmière de son état, fut Maire de la ville de 1956 à 1965.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Inscrits	3029
Votants	1334
Exprimés	1297

Liste menée par Michel Barnier	408 voix
Liste menée par Daniel Cohn Bendit	263 voix
Liste menée par Harlem Désir	162 voix
Liste menée par Marielle De Sarnez	115 voix
Liste menée par J-Michel Dubois	84 voix
Liste menée par Jérôme Rivière	57 voix

Résultats complets consultables en mairie

Les projections cinéma reviennent

Trois programmations sont prévues à l'Espace Marcelle Cuche:

Le Vendredi 3 Juillet à 14 h :
Film d'animation "ROBOTS"



Le samedi 1^{er} août à 14 h :
"Garfield 3D"



Mercredi 2 septembre 14 h :
"Stuart little 3"

L'éducation à la sécurité routière à l'école

Découvrir dès le plus jeune âge que la route est à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de se sensibiliser aux autres usagers de l'espace routier.

L'attestation de première éducation à la route (APER) délivrée à l'issue de la scolarité primaire, valide l'acquisition de règles de circulation et de comportements liés à l'usage de la route et plus particulièrement comme cycliste.

Les CM2 de l'école M. Curie, soit 55 élèves ont pu bénéficier de cet apprentissage dispensé par des moniteurs d'éducation routière venant de la Police Nationale. (Commissariat de Mantes)

Le 6 mars dernier, s'est tenu une première partie théorique afin de parfaire les connaissances des élèves sur les règles du code de la route, la signification des panneaux, les comportements à adopter.

La sensibilisation s'est achevée par un test d'évaluation.

La seconde partie pratique s'est déroulée le 29 juin avec une mise en place de pistes de circulation dans l'école pour apprendre aux enfants à maîtriser leur bicyclette. Ces aires de simulation ont permis notamment aux enfants ayant un défaut de maîtrise de leur véhicule de le corriger.

L'éducation à la sécurité routière, pour

prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire, il convient d'associer l'ensemble des parents à cette sensibilisation pour qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans le respect des règles du code de la route.

Vous, parents, êtes co-éducateurs, profitez de chaque instant pour sensibiliser vos enfants aux dangers de la route, leur expliquer les comportements à adopter afin qu'ils puissent circuler en minimisant les risques d'accidents.

Vous, citoyens, usagers routiers, respectez les règles du code de la route et restez vigilant près des écoles.

Voici un lien pour appréhender la route en s'amusant avec vos enfants :

http://www.preventionroutiere.asso.fr/activites_interactives.aspx

A. L



Belle brocante!



Qu'on les appellent brocantes, vides greniers, foires à tout, ils ont un point commun : le succès. C'était le cas à Vaux le 1^{er} mai dernier.

Les visiteurs sont venus en famille afin de saisir les bonnes affaires.

A chacun son coup d'œil pour découvrir un rêve d'hier sorti du fond d'un grenier.

"Il faut de la patience, mais c'est sympa. Même si on ne vend pas, on a toujours le plaisir de rencontrer des gens et de faire la causette..." Parole de brocanteur! "Ils en profitent pour vendre linge et jouets des enfants qui grandissent afin de renouveler le contenu des armoires".

Les bénévoles étaient actifs à la buvette et à la préparation des saucisses frites, avec un fabuleux record de 210 kg de frites écoulées dans la journée.

Un grand merci à tous les exposants, au public ainsi qu'aux bénévoles, services techniques, police municipale, de leur participation.

Notez la date de notre prochaine foire à tout : dimanche 20 septembre.

A. M

COMMUNIQUÉ SANTÉ ... COMMUNIQUÉ SANTÉ ... COMMUNIQUÉ SANTÉ...

Le Ministère de la Santé et l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) nous informent que nous allons probablement devoir faire face à une épidémie de grippe dans les semaines ou mois à venir.

Quelques conseils et gestes simples ne sont pas inutiles à rappeler pour limiter la propagation virale et pour mettre à l'abri nos proches les plus fragiles : Se laver les mains au savon liquide, plusieurs fois par jour. Pour être efficace ce lavage doit durer 30 secondes sans oublier les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures des doigts et les poignets. On peut également utiliser pendant 30 secondes en frottant, une solution hydro alcoolique. Une crème hydratante pour les

mains est utile.

En cas de toux, d'éternuements se couvrir la bouche.

Utiliser des mouchoirs jetables à usage unique, les jeter à la poubelle et toujours songer à se laver les mains.

Si vous êtes malade : utiliser un masque chirurgical (en vente en pharmacie), afin d'éviter la diffusion des microbes à votre entourage. Le changer le toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé.

Si vous êtes grippé : éviter certains gestes (serrer les mains, embrasser) respecter la distance d'un mètre pour ne pas contaminer vos proches.

Penser à aérer fréquemment la pièce pour éliminer les milliers de particules infectieuses qui contaminent l'air au

bout de quelques secondes.

Eviter en période d'épidémie d'emmener un nourrisson dans des lieux très fréquentés (centres commerciaux, transports en commun...).

Ces réflexes simples de prévention sont des recommandations développées par les pouvoirs publics en France et dans les pays touchés par cette épidémie.

Vous pouvez les retrouver sur les affichettes de l'INPES et les télécharger sur le site www.inpes.sante.fr et les diffuser à votre entourage. Vous pouvez également vous rendre sur le site :

www.pandemie-grippale.gouv.fr pour vous tenir informé de l'évolution de la situation.

Naziha Benchehida

Délégué à la Défense et à la Sécurité civile

Extraits du Conseil municipal du 25 mai 2009

Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussay, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnay, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Sylvie Leclercq, M. Jean-Pierre Couteleau, M. José Lerma, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin, M. Marcel Botton.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Naza Benchehida, Mme Catherine Papalski, Mme Martine Gardin, M. Thierry Lachaud.

Pouvoirs : M. Michel Le Guillevic a donné procuration à Mme Corinne Robin. Mme Annick Riou a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard. Mme Catherine Papalski a donné procuration à M. José Harter. Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Julien Crespo. M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost.

Soit : En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

● ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Claude Waltrégnay a été élu secrétaire de séance.

● ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

A l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2009 est adopté.

● ACQUISITION DE TERRAINS EN ZONE NATURELLE : PROPRIÉTÉ PFEIFFER

Monsieur Bréard informe le Conseil Municipal que Monsieur Pfeiffer, propriétaire de biens non bâties sur le territoire communal, est disposé à céder différentes parcelles situées en zone naturelle, non constructibles, à la commune de Vaux sur Seine.

Ces quatre parcelles, d'une superficie totale de 1952 m², sont situées en zone de carrières ou en zone inondable.

“Espaces naturels sensibles”, leur acquisition peut ainsi faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 %, ces parcelles seront destinées à la création d'un espace vert (en bord de Seine) ou conservées dans leur état naturel (en zone de carrières en raison des risques d'effondrement). A l'unanimité des suffrages exprimés, (5 abstentions : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Robin) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions de ces parcelles au prix de 2.000 € et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts.

● ACQUISITION DE TERRAINS EN ZONE NATURELLE : PROPRIÉTÉ LAGADEC

Monsieur Bréard informe le Conseil Municipal que Madame Lagadec, propriétaire de nombreux biens non bâties sur le territoire communal, est disposée à céder différentes parcelles situées en zone naturelle, non constructibles, à la commune de Vaux-sur-Seine.

Ces sept parcelles, d'une superficie totale de 5.442 m², sont situées en zone naturelle ou en zone de carrières.

“Espaces naturels sensibles”, leur acquisition peut ainsi faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 %, ces parcelles seront conservées dans leur état naturel (en zone de carrières en raison des risques d'effondrement).

A l'unanimité des suffrages exprimés, (5 abstentions : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Robin) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions de ces parcelles au prix de 4.000 € et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts.

● ACQUISITION DE TERRAINS EN ZONE NATURELLE : PROPRIÉTÉ ZVER

Monsieur Bréard informe le Conseil Municipal que Madame ZVER, propriétaire de nombreux biens non bâties sur le territoire communal, est dis-

posée à céder différentes parcelles situées en zone naturelle, non constructibles, à la commune de Vaux sur Seine.

Ces sept parcelles, d'une superficie totale de 3.409 m², sont situées en zone de carrières

« Espaces Naturels Sensibles. » leur acquisition peut ainsi faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 % ces parcelles seront conservées dans leur état naturel (en zone de carrières en raison des risques d'effondrement).

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Robin) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions de ces parcelles au prix de 1.000 € et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts.

● SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VAUX SUR SEINE/EVECQUEMONT (SIAEP) : MODIFICATION DES STATUTS ET DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Monsieur Crespo rappelle à l'assemblée que, conformément à ses statuts non modifiés depuis sa création en 1975, le SIAEP ne dispose que deux délégués communaux titulaires.

Afin de faciliter le travail du Comité syndical, compte tenu de la difficulté de réunir le quorum, il est proposé de modifier la composition dudit comité en ajoutant deux délégués communaux suppléants.

Cette modification s'accompagne d'une mise à jour des compétences exercées par le SIAEP.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les statuts du SIAEP modifiés tel que proposés.

M. José Lerma et M. Marcel Botton se présentent aux postes de délégués suppléants du SIAEP.

A ce jour sont délégués titulaires de la Commune de Vaux sur Seine, M. Julien Crespo et Mme Naza Benchehida.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Robin ne prenant pas part au vote), M. José Lerma et M. Marcel Botton délégués suppléants.

3

● MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI

Pour assurer la continuité des services, le Maire propose la création d'un emploi de conseiller auprès du Maire pour les problèmes de sécurité à temps non complet, à raison de 28,5 heures par semaine, qui pourrait prendre effet le 1^{er} juin 2009.

Compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, ce poste sera pourvu par un contractuel (cadre A ou B), ayant une expérience similaire et possédant des compétences en matière de prévention, de surveillance de bon ordre et de la tranquillité.

Le conseiller assiste le Maire sur tous les problèmes de sécurité et intervient, si nécessaire, auprès des vauxoises, notamment le week-end.

A la majorité (5 voix contre : M Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Robin), le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi de conseiller auprès du Maire pour les problèmes de sécurité à temps non complet, à raison de 28,5 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2009, rémunéré sur la base de l'indice majoré 333.

● BUDGET PRINCIPAL 2009 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Moneyron informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2009, l'exécution complète de la cession d'une immobilisation (vente d'un bien bâti à M. et Mme Renaud Rue du Bel Air) a été inscrite. Une simplification dans les opérations de cessions d'immobilisation rend inutile ses écritures : le montant prévu de la cession ne doit apparaître qu'en recettes réelles de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

Suite page suivante 

Extraits du Conseil municipal du 25 mai 2009 (suite et fin)

Section fonctionnement

Dépenses :

Article 676 (chapitre 042) : différence sur réalisation - 21.000,00 € Recettes :

Article 775 (chapitre 77) : Produits des cessions d'immob. - 21.000,00 €

Section d'investissement

Recettes :

Article 024 (chapitre 024) : produits des cessions + 21.000,00 €

Article 192 (chapitre 040) : Plus ou moins values de cessions - 21.000,00 €

● JURY D'ASSISES 2010 : TIRAGE AU SORT

Par arrêté préfectoral en date du 9 mars 2009, Madame la Préfète des Yvelines invite les Conseils Municipaux à dresser une liste d'électeurs appelés à participer au Jury d'Assises 2010.

Le Conseil Municipal à partir de la liste électorale a procédé au tirage au sort de 12 électeurs, soit un nombre triple de celui des jurés appelés à siéger (4).

QUESTIONS DIVERSES-INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 45.

CCAS

Voyage des Séniors à Noirmoutier

C'est avec un peu de déception que nous avons été obligés d'annuler le séjour à Noirmoutier prévu en septembre 2009, pour cause d'inscriptions insuffisantes pour former un groupe de personnes.

A nos ainés.

D'ors et déjà retenez la date du dimanche 18 octobre 2009 pour notre banquet d'automne qui aura lieu cette année à l'Espace Marcelle Cuche. Le coupon d'inscription sera à découper dans le "Vaux magazine" de septembre prochain.

Plan canicule 2009.

Si vous n'avez pas reçu le questionnaire et que vous souhaitez vous inscrire pour le plan canicule, prenez contact avec Mme Bianco au : 01 30 99 91 55.

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR
LE COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
JULIEN CRESPO.
MAQUETTE JHO

TIRAGE : 2 000 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR ART DIMENSION

SÉCURITÉ

Opération tranquillité vacances

A l'approche des grandes vacances, partez l'esprit plus tranquille en confiant la surveillance de votre domicile à la Police Municipale.

Pour cela, venez remplir le formulaire qui vous sera remis à l'accueil de la mairie. (Attention, seules les demandes sur ce formulaire seront acceptées).

La Police Municipale effectuera des rondes quotidiennes.

Bonnes vacances.

S. Aslot, chef de poste.

La pré-plainte en ligne

Si vous êtes victime d'un vol, d'une dégradation, d'une escroquerie de vos biens commis par un auteur inconnu et que vous disposez d'un accès internet, connectez-vous au site de pré-plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/.

Dès votre pré-plainte effectuée, les services de police ou de gendarmerie (selon votre lieu d'habitation) vous contacteront pour vous proposer un rendez-vous qui permettra d'enregistrer votre plainte.

Les avantages de la pré-plainte :

Gain de temps pour la victime qui, de son domicile, remplit le formulaire.

Choix du lieu de confirmation de la plainte et de l'horaire du rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie.

Il est important de veiller à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

Seule la signature du document au commissariat ou à la gendarmerie vaut dépôt de plainte.

cimetière

Ouverture et fermeture automatique des portes.

Horaire d'été : 7 h 30 - 20 h

Horaire d'hiver : 8 h 30 - 18 h

DATES À RETENIR

Juillet

13

Bal et feux d'artifice
Parc de la Martinière
à partir de 19 h

Août

29, 30 & 31

fête foraine
Boulevard Loiseleur

Septembre

2

Rentrée scolaire

13

Journée des associations
Espace M. Cuche
10 h -12 h 30 & 14 h - 18 h

19

Don du sang
Espace M. Cuche
de 16 h à 20 h

20

Brocante
Parc de la Martinière
7^e Ronde Vauoise
Parc de la Martinière

19 & 20

Journées du Patrimoine

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'été :

Du 30 juin au 29 août 2009

Mardi	14 h -18 h
Mercredi	9 h 30 -12 h
	14 h -18 h
Vendredi	14 h -18 h
Samedi	9 h 30 -12 h 30